



Strasbourg, 21 novembre 2022

CEPEJ-SATURN(2022)19

**COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DU TEMPS JUDICIAIRE
(CEPEJ-SATURN)**

33^{ème} réunion, 12 et 14 octobre 2022

RAPPORT DE RÉUNION

Rapport préparé par le Secrétariat
Direction générale I - Droits de l'homme et État de droit

1. INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la gestion du temps judiciaire de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ-SATURN) a tenu sa 33^{ème} réunion à Strasbourg les 12 et 14 octobre 2022. La réunion a été organisée conjointement avec la 15^{ème} réunion du Réseau des tribunaux-référents de la CEPEJ qui s'est tenue le 13 octobre 2022 (voir point 9 du rapport). La réunion a été présidée par Giacomo OBERTO (Italie).

2. L'ordre du jour et la liste des participants sont joints au présent rapport en tant qu'annexes I et II respectivement.

2. OUTIL PERMETTANT DE MIEUX ANALYSER LES DÉLAIS EN FONCTION DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE CIVILE

3. Le Groupe de travail examine le projet révisé de questionnaire permettant d'analyser la durée de la procédure civile (Document CEPEJ-SATURN (2021)11REV). Le questionnaire devrait servir de base à la collecte d'informations/données sur les différentes étapes de la procédure civile et leurs durées. Le projet de questionnaire a été révisé à la lumière des commentaires formulés par les tribunaux-référents lors des réunions qui se sont tenues le 4 mai 2022 (en ligne) et le 13 octobre 2022 (à Strasbourg). Les principales modifications concernent la collecte de données sur le délai entre la première et la dernière audience et la durée totale de la procédure civile. Le groupe de travail charge le Secrétariat de diffuser le questionnaire final auprès des tribunaux-référents au plus tard en janvier 2023.

3. LIGNES DIRECTRICES PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION DES AFFAIRES

4. Le groupe de travail procède à un échange de vues sur le projet de questionnaire détaillé sur la pondération des affaires au sein du ministère public (Document CEPEJ-SATURN(2022)12). Le questionnaire a été élaboré par les experts suivants : Ivan CRNCEC (Croatie), Ana KRNIC-KULUSIC (Croatie) et Alexandre PALANCO (France). Le questionnaire sur la pondération des affaires dans les tribunaux préparé par Marco FABRI (Italie) et Shanee BENKIN (Israël) en 2019 a servi de base au questionnaire détaillé afin d'assurer la cohérence entre les questions posées aux tribunaux et aux parquets.

5. Ce questionnaire détaillé fait suite aux premières consultations avec l'Association Internationale des Procureurs (AIP), basées sur un premier questionnaire simple visant à donner une vue d'ensemble des systèmes de pondération des affaires existants (Document CEPEJ-SATURN(2022)3). Le CEPEJ-SATURN a reçu 29 réponses au questionnaire simple en provenance d'Europe et au-delà (Document CEPEJ-SATURN(2022)7). Les réponses offrent un premier aperçu de l'utilisation de la pondération des affaires par les procureurs.

6. Le Groupe de travail charge le Secrétariat de diffuser rapidement le questionnaire détaillé aux personnes de contact nommées par les membres de la CEPEJ (Document CEPEJ-SATURN(2022)11) ainsi qu'à certains États non européens. Les réponses seront utiles pour la préparation d'un rapport analysant le fonctionnement des systèmes de pondération des affaires existants, ainsi que pour l'organisation d'un événement spécifique sur la pondération des affaires.

7. Le Groupe de travail procède à un échange de vues sur l'événement spécifique sur la pondération des affaires prévu en marge de la réunion plénière de la CEPEJ en juin 2023 (Document CEPEJ-SATURN(2022)10), sous réserve de l'approbation de la CEPEJ. Cet événement se concentrera sur la présentation de différentes méthodes de pondération des affaires et sur les expériences de leur mise en œuvre. D'autres méthodes de mesure de la charge de travail et du volume d'affaires, ainsi que leurs avantages et inconvénients par rapport aux méthodes de pondération des affaires, pourraient également être présentées.

4. MISE À JOUR ÉVENTUELLE DE LA RECOMMANDATION (86)12 RELATIVE À CERTAINES MESURES VISANT À PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA SURCHARGE DE TRAVAIL DES TRIBUNAUX

8. Le Groupe de travail examine le projet d'avis, que la CEPEJ pourrait adopter, visant à proposer au Comité européen de coopération juridique (CDCJ) une mise à jour de la Recommandation (86)12 du Comité des Ministres aux États membres relative à certaines mesures visant à prévenir et réduire la surcharge de travail des tribunaux

(Document CEPEJ-SATURN(2022)17). Le projet d'avis a été préparé par le Secrétariat sur la base des mesures proposées par le Président du CEPEJ-SATURN, Giacomo OBERTO (Italie). Le projet d'avis a notamment tenu compte des commentaires formulés en mai 2022 par l'Union européenne des greffiers de justice et Rechtspfleger (EUR) sur les mesures proposées pour mettre à jour la recommandation.

9. Le Groupe de travail décide de consulter les autres groupes de travail de la CEPEJ (CEPEJ-GT-EVAL, CEPEJ-GT-QUAL et CEPEJ-GT-CYBERJUST) considérant que certaines mesures qui pourraient être envisagées relèvent de leur mandat. Tel est par exemple le cas du CEPEJ-GT-QUAL en matière de médiation et du CEPEJ-GT-CYBERJUST en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). La contribution du CEPEJ-GT-EVAL devrait s'appuyer sur l'analyse du fonctionnement des systèmes judiciaires résultant des cycles d'évaluation et celle de pratiques nationales dans les États membres. Les consultations seraient également précieuses en vue de l'élaboration d'une liste exhaustive d'exemples de tâches non juridictionnelles dont les juges de certains États pourraient être déchargés. Ces tâches sont énumérées dans l'annexe I à la Recommandation (86)12). Le Groupe de travail convient également de consulter le Réseau des tribunaux-référents de la CEPEJ après avoir examiné les commentaires de tous les groupes de travail de la CEPEJ qui devraient être reçus d'ici janvier 2023.

5. CHECKLIST RÉVISÉE DE LA GESTION DU TEMPS JUDICIAIRE

10. Dimitrije SUJERANOVIC (Serbie), expert scientifique du CEPEJ-SATURN, présente le projet de Checklist révisée sur la gestion du temps judiciaire (Document CEPEJ-SATURN(2022)5) et la Note explicative (Document CEPEJ-SATURN(2022)15). La Checklist est un outil de collecte de données et d'informations visant à analyser la durée de la procédure par les tribunaux. La Checklist a été mise à jour à la lumière des outils de la CEPEJ, qui ont été développés depuis 2005, ainsi que des nouvelles tendances dans le système judiciaire.

11. Etant donné qu'un nombre considérable de nouvelles questions a été ajouté dans l'indicateur six sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), le Groupe de travail décide de consulter les membres du CEPEJ-GT-CYBERJUSTICE en vue de revoir l'indicateur concerné (voir également le point 7 du rapport). La Checklist et la Note explicative ont ensuite été retravaillées à la lumière des commentaires du CEPEJ-GT-CYBERJUSTICE avant leur adoption par le Groupe de travail par procédure écrite.

6. FORMATION SUR LA GESTION DU TEMPS JUDICIAIRE

12. Le Secrétariat présente au Groupe de travail le projet de module sur la gestion du temps judiciaire du cours HELP en ligne concernant la CEPEJ (Document CEPEJ-SATURN(2022)16). Le cours sera composé de sept modules. Le module sur la gestion du temps judiciaire intitulé "Une meilleure qualité contribue à réduire la durée de la procédure et à améliorer la gestion du temps dans le traitement des affaires par les autorités judiciaires" a été préparé par Jacques BÜHLER, ancien président du CEPEJ-SATURN. Il est composé de trois sections principales qui expliquent la notion de délai raisonnable, comment mesurer le temps de traitement des affaires et les outils permettant d'améliorer le temps de traitement des affaires. Le Groupe de travail convient d'envoyer des commentaires par écrit au Secrétariat avant la fin du mois d'octobre 2022, avant que le projet de module ne soit soumis au graphiste pour préparer sa version en ligne.

13. Le Groupe de travail décide de reporter à la prochaine réunion la discussion sur les suites à donner au projet de note de réflexion sur le programme de formation relatif aux outils de la CEPEJ sur la gestion du temps judiciaire. La note de réflexion a été préparée par Marco FABRI (Italie) en mars 2021 en vue de développer un programme de formation détaillé sur les outils de la CEPEJ en matière de délais (Document CEPEJ-SATURN(2021)5). Le travail sur un programme de formation pourrait être poursuivi à l'avenir en s'appuyant sur l'expérience acquise lors du développement du cours HELP-CEPEJ.

7. RÉUNION CONJOINTE AVEC CYBERJUSTICE

14. Le CEPEJ-SATURN et le CEPEJ-GT-CYBERJUST échangent leurs points de vue sur les travaux en cours et les domaines potentiels de futurs travaux conjoints. La discussion se concentre sur le projet de Checklist révisée pour la gestion du temps judiciaire et en particulier sur l'indicateur six concernant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme outil de gestion du temps des procédures

judiciaires. Il a été convenu que le CEPEJ-GT-CYBERJUST enverra des commentaires par écrit sur les questions de l'indicateur six.

15. Le CEPEJ-SATURN présente d'autres domaines éventuels de travail (à court et à long terme), tels que la coopération sur la mise à jour de la Recommandation(86)12 relative à certaines mesures visant à prévenir et à réduire la surcharge de travail des tribunaux (Document CEPEJ-SATURN(2022)17), le Recueil de bonnes pratiques sur la gestion du temps des procédures judiciaires (CEPEJ-SATURN(2006)13) et le Manuel de la CEPEJ sur les tableaux de bord des tribunaux (CEPEJ(2021)8REV1). La mise à jour de la recommandation vise à identifier des mesures et des exemples concrets de l'équipement nécessaire en TIC dans les tribunaux ainsi que des compétences et pratiques en matière de TIC pour faciliter le travail des juges et des greffiers (voir point 4 du rapport).

8. OUTIL DE RÉDUCTION DE L'ARRIÉRÉ

16. Le Secrétariat a informé le Groupe de travail de l'intérêt continu des États à traiter la question de l'arriéré d'affaires des tribunaux. Cela peut avoir un effet négatif sur le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable. Le Groupe de travail décide de commencer à élaborer un outil général sur la réduction de l'arriéré. Il pourrait servir de modèle aux États membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant à prévenir et à réduire les arriérés. Cet outil serait développé en coopération avec d'autres groupes de travail de la CEPEJ. Une note de réflexion sera préparée par le Secrétariat et présentée lors de la réunion plénière de la CEPEJ en décembre 2022.

9. RÉUNION DU RÉSEAU DES TRIBUNAUX-RÉFÉRENTS

17. La réunion des tribunaux-référents de la CEPEJ a eu lieu le 13 octobre à Strasbourg, après une interruption de trois ans en raison de la pandémie de COVID-19. Les tribunaux-référents échangent leurs points de vue sur les sujets suivants : la diversité des genres dans le recrutement et la promotion des juges, l'accès des femmes à la justice, les étapes et la durée de la procédure civile et l'utilisation des ventes aux enchères en ligne par les tribunaux (CEPEJ-Pilot Courts(2022)OJ). Outre le CEPEJ-SATURN, les sujets reflètent les travaux d'autres groupes de travail, et notamment le CEPEJ-GT-QUAL et le CEPEJ-GT-CYBERJUST.

18. Les tribunaux-référents échangent sur les défis auxquels ils sont confrontés et les éventuelles solutions à ces défis. Il s'agit par exemple de l'utilisation de la vidéoconférence pour faciliter et accélérer les procédures judiciaires (même lorsque la tenue de procès en personne est impossible en raison de la pandémie), de projets contribuant à éliminer les obstacles et à augmenter le nombre de femmes occupant des postes élevés dans les tribunaux ainsi que de processus facilitant l'accès des femmes à la justice. La prochaine réunion du Réseau des tribunaux-référents de la CEPEJ est prévue en 2023 à Lublin (Pologne).

8. AUTRES AFFAIRES

19. Le Groupe de travail décide de reporter à la prochaine réunion le point sur la compilation des bonnes pratiques analysant les facteurs de succès concernant la gestion du temps judiciaire dans les États membres. Le projet de note de réflexion a été préparé à cet effet (CEPEJ-SATURN(2022)9).

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

-
1. **Ouverture de la réunion**
Adoption de l'ordre du jour
-

Document de travail

2. **Réunion du réseau des tribunaux-référents**
Préparation de la réunion des tribunaux-référents

Projet d'ordre du jour de la réunion
du Réseau de tribunaux-référents
[CEPEJ-PiloteCourts\(2022\)OJ/Prov](#)

Liste des tribunaux-référents de la
CEPEJ
[CEPEJ-PilotCourts\(2022\)1](#)

3. **Révision de la Checklist de la gestion du temps judiciaire**
Échange de vues sur la Checklist révisée de la gestion
du temps et la Note explicative en vue de son adoption
Expert en charge : Dimitrije SUJERANOVIC

Document de travail

Projet de Checklist révisée de la
gestion du temps judiciaire
[CEPEJ-SATURNE\(2022\)5](#)

Projet de note explicative
[CEPEJ-SATURNE\(2022\)15](#)

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Checklist révisée de la gestion du
temps
[CEPEJ\(2005\)12REV](#)

4. **La pondération des affaires au sein du ministère public**
Échange de vues sur le questionnaire et la démarche à suivre
*Experts en charge : Ivan Crncec, Ana Krnic-Kulusic, Alexandre
Palanco*

Document de travail

Projet de questionnaire sur la
pondération des affaires au sein du
ministère public
[CEPEJ-SATURN\(2022\)12](#)

Liste des personnes de contact
concernant la pondération des
affaires au sein du ministère public
[CEPEJ-SATURN\(2022\)11](#)

Note de réflexion sur l'événement
spécifique sur la pondération des
affaires

[CEPEJ-SATURN\(2022\)10](#)

Document de référence

Compilation des réponses au questionnaire préliminaire sur la pondération des affaires au sein du ministère public

[CEPEJ-SATURN\(2022\)7](#)

Document de travail

Projet d'avis de la CEPEJ visant à proposer au CDCJ une mise à jour de la Recommandation (86)12

[CEPEJ-SATURN\(2022\)17](#)

Projet de proposition visant à proposer au CDCJ de mettre à jour la recommandation (86)12

[CEPEJ-SATURN\(2022\)13](#)

Liste des recommandations du Comité des Ministres relatives à la charge de travail des tribunaux

[CEPEJ-SATURN\(2022\)8](#)

[Avis de l'European Union of Rechtspflege \(EUR\) sur l'amendement proposé concernant la Recommandation 86\(12\)](#)

Document de référence

[Recommandation \(86\)12 du Comité des Ministres](#)

Document de travail

Note de réflexion sur la révision du recueil de bonnes pratiques pour la gestion du temps dans les procédures judiciaires

[CEPEJ-SATURNE\(2022\)9](#)

Document de référence

Compendium de bonnes pratiques pour la gestion du temps dans les procédures judiciaires

[CEPEJ\(2006\)13](#)

5. **Mise à jour éventuelle de la Recommandation n° R(86)12 du Comité des Ministres aux États membres relative à certaines mesures visant à prévenir et à réduire la surcharge de travail des tribunaux.**
Échange de vues sur les projets de propositions et la démarche à suivre

6. **Compendium de bonnes pratiques analysant les facteurs de succès concernant la gestion du temps judiciaire dans les États membres**
Échange de vues sur l'éventuel outil et la démarche à suivre

7.	<p>Réunion conjointe du CEPEJ-SATURN et du CEPEJ-GT-CYBERJUST Information sur les travaux en cours et échange de vues sur les éventuels travaux conjoints futurs</p>	<p>Document de référence Termes de référence 2022-2023 CEPEJ-GT-CYBERJUST</p>
8.	<p>Outil permettant d'analyser la durée de la procédure civile Échange de vues sur le questionnaire révisé et la démarche à suivre <i>Experts en charge : Marco Fabri et Ruth Straganz-Schröfl</i></p>	<p>Document de travail Questionnaire révisé sur l'analyse de la durée de la procédure civiles CEPEJ-SATURN(2021)11REV</p>
9.	<p>Cours de formation de la CEPEJ sur la gestion du temps judiciaire Échange de vues sur les documents relatifs à la formation sur la gestion du temps judiciaire et la démarche à suivre</p>	<p>Document de travail Projet de module HELP-CEPEJ sur la gestion du temps judiciaire CEPEJ-SATURN(2022)16/EN CEPEJ-SATURN(2022)16/FR Note de réflexion sur le programme de formation aux outils de la CEPEJ sur les délais judiciaires (avec annexe) CEPEJ-SATURNE(2021)5</p>
10.	<p>Autres affaires Échange de vues sur i) une éventuelle coopération avec des tribunaux-référents et ii) thèmes pour les travaux futurs</p>	<p>Document de référence Rapport de la réunion CEPEJ-SATURNE(2022)6 Termes de référence CEPEJ - SATURN 2022 - 2023</p>

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS / MEMBRES

Vassilis ANDROULAKIS, juge, Conseil d'État, Athènes, GRÈCE

Ivana BORZOVÁ, chef du département du suivi en matière de procédure civile, ministère de la justice, Prague, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ivan CRNČEC, expert en réforme de la justice, ministère de la Justice, Zagreb, CROATIE

Francesco DEPASQUALE, the Honourable Mr Justice, Tribunaux supérieurs, Valette, MALTE

Mitja KOZAR, conseiller judiciaire, Tribunal de Maribor, Maribor, SLOVÉNIE

Giacomo OBERTO, juge, Tribunal civil de première instance de Turin, ITALIE, Président du SATURN

PRESIDENT OF CEPEJ / *PRESIDENT DE LA CEPEJ*

Ramin GARAGURBANLI, juge, chambre pénale de la Cour d'appel de Bakou, président du groupe de travail sur le système électronique des tribunaux (e-justice), ministère de la justice, Bakou, AZERBAIJAN

SCIENTIFIC EXPERTS / *EXPERTS SCIENTIFIQUES*

Marco FABRI, directeur, Institut de recherche sur les systèmes judiciaires, Conseil national de la recherche (IRSIG-CNR), Bologne, ITALIE

Dimitrije ŠUJERANOVIĆ, expert en matière de justice, Belgrade, SERBIE

OBSERVER STATES TO THE CEPEJ / *ÉTATS OBSERVATEURS AUPRES DE LA CEPEJ*

ISRAEL / *ISRAËL*

Gali AVIV, Directeur, Division de la recherche, Cour suprême, Jérusalem, ISRAËL

OBSERVERS / *OBSERVATEURS*

Jean-Jacques KUSTER, Représentant de l'Union européenne des greffiers de justice et Rechtspfleger (EUR), Strasbourg, FRANCE,

Mathieu CHARDON, Secrétaire général de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires (UIHJ) Paris, FRANCE

**COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE
SECRETARIAT**

Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI)
Direction générale droits de l'Homme et État de droit (DGI)

Muriel DECOT, Secrétaire de la CEPEJ
Eva KONECNA, Secrétaire du CEPEJ-SATURN
Milan NIKOLIC, Co-secrétaire du CEPEJ-SATURN
Ioana VOELKEL, Assistante principale